Association Équestre Régionale de l'Estrie
A·É·R·E·

# DEMANDE D'ORGANISATION DE CONCOURS
# CIRCUIT DE COMPÉTITION DE L'AERE

Les organisateurs présentent une demande par discipline. Ils identifient s'il s'agit d'un renouvellement (compétition de cette discipline a été tenue l'année précédente dans le circuit de l'AERE) ou une nouvelle demande (aucune compétition dans cette discipline n'a été tenue par l'organisateur la saison précédente dans le circuit de l'AERE).

### Cette demande est

| | |
|---|---|
| ○ Un renouvellement | ○ Une nouvelle demande |

### Conditions d'admissibilité pour l'organisation de compétition dans le circuit de l'AERE

- L'organisateur est propriétaire d'écurie établie en Estrie ou un entraîneur ayant des élèves (minimum de 3 élèves) participants aux concours en Estrie ou un organisme ayant pour but de développer le sport équestre dans la région de l'Estrie ;
- La compétition est organisée en Estrie selon les dates déterminées avec l'AÉRE ;
- L'organisateur est membre en règle de Cheval Québec, Canada Équestre et l'AÉRE ;
- Le site est visité par les représentants de l'AERE pour approbation l'obtention d'une date de compétition (nouvelle demande).

### Information sur l'organisateur

| | |
|---|---|
| **Nom de l'organisme** | |
| **Adresse (site de compétition)** | |
| **Nom du directeur de compétition** | |
| **#CQ** | **#CÉ** |
| **Téléphone** | **Courriel** |
| **Nom de la personne contact** | |
| **Téléphone** | **Courriel** |
| **Discipline offerte** ○ Saut d'obstacles, chasse et équitation ○ Dressage ○ Épreuves combinées | |

### Engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à respecter les règlements de l'Association équestre régionale de l'Estrie, de Cheval Québec et de Canada Équestre pour l'organisation et la tenue de la compétition.

L'organisateur s'engage à participer aux rencontres destinées aux organisateurs de compétition, y compris, mais sans s'y limiter, à la rencontre de sélection des dates de compétition. L'organisateur comprend que l'AERE peut, à la discrétion du conseil d'administration, tenir une ou plusieurs rencontres pour une ou plusieurs disciplines afin de déterminer les dates de compétition selon les procédures décrites dans ses règlements.

L'organisateur s'engage, une fois les dates de compétition déterminées entre les différents organisateurs, à acquitter le paiement des frais de 100$ par compétition organisée auprès de l'AERE.

L'organisateur s'engage à ce que les installations respectent les règlements de l'AERE, de Cheval Québec et de Canada Équestre selon la discipline et selon le niveau de la compétition.

L'organisateur s'engage à ce que la compétition respecte les exigences décrites à la page 2 du présent document.

L'organisateur s'engage à transmettre ce formulaire au plus tard le 31 octobre de chaque année. L'organisateur comprend que l'absence de transmission du formulaire signifie qu'il ne sera pas contacté pour la ou les rencontres des organisateurs de compétition pour la ou les disciplines concernées et qu'il renonce à son ancienneté à titre d'organisateur dans le circuit de l'AERE lorsqu'applicable.

| | |
|---|---|
| **Signature** | **Date** |
| **Nom du représentant** | |

Association Équestre Régionale de l'Estrie

# DEMANDE D'ORGANISATION DE CONCOURS
# CIRCUIT DE COMPÉTITION DE L'AERE

**Exigences concernant la conformité du site de compétition**

- Chaque aire utilisée pour la compétition (pour le dressage et le saut d'obstacles) est une surface plane rectangulaire de 20 000 $pi^2$ minimum et est clairement délimitée.
- Chaque aire utilisée pour l'échauffement (pour le dressage et le saut d'obstacles) est une surface plane clairement délimitée suffisamment grande pour contenir 3 sauts en chasseur/sauteur ou pour recevoir les cavaliers de la classe suivante en dressage.
- Les aires sont délimitées conformément aux règlements de sécurité de Cheval Québec pour les installations recevant des événements sportifs.
- Le site offre une aire de stationnement suffisante et sécuritaire.
- Le site dispose d'installations sanitaires propres et accessibles aux compétiteurs et aux spectateurs en quantité suffisante OU l'organisateur s'engage à ajouter les installations nécessaires durant les compétitions (ex. toilettes chimiques).
- Le site dispose d'installations d'eau courante pour abreuver les chevaux à proximité (max. 200 pi).
- Le site dispose du matériel et des installations respectant les règlements de Cheval Québec, Canada Équestre et l'AÉRE selon la discipline et selon le niveau du concours OU l'organisateur s'engage à ajouter les installations et/ou le matériel nécessaires durant les compétitions.
- Un minimum de 1 premier répondant ou 1 ambulance ou 1 médecin sur place ou 2 secouristes identifiés sont présent sur le site durant chaque compétition.